



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cabinet

Bureau du cabinet

pref-magge@bouches-du-rhone.gouv.fr

Marseille, le 5 septembre 2020

Ref: 0146

le Préfet des Bouches-du-Rhône

à

Liste des destinataires in fine

Objet : dispositions relatives au port du masque obligatoire et à la fermeture des restaurants, des débits de boissons et commerces d'alimentation générale ouverts la nuit dans le département des Bouches-du-Rhône

Le département des Bouches-du-Rhône, placé en zone de circulation active du virus depuis le vendredi 14 août 2020, continue d'être exposé à des indicateurs épidémiques préoccupants. Le taux d'incidence est passé de 47,1 pour 100 000 habitants en fin de semaine 32, à 176 pour 100 000 habitants en semaine 35. Sur la même période, le taux de positivité est passé de 3,4 % à 7,1 %.

Afin d'agir sur les vecteurs de propagation de la covid-19 dans le département, j'ai notamment pris un arrêté le 25 août 2020 prononçant la fermeture de 23h à 06h des restaurants, débits de boissons et commerces d'alimentation générale dans l'ensemble des communes du département des Bouches-du-Rhône.

Je vous informe que l'horaire de fermeture de ce type d'établissements est désormais porté à 00h30. Cette mesure d'application immédiate s'accompagne d'une extension du port du masque obligatoire dans l'ensemble des zones urbanisées ou agglomérées du département. Je précise que l'agglomération correspond à "l'espace sur lequel sont groupés des immeubles bâtis rapprochés et dont l'entrée et la sortie sont signalées par des panneaux placés à cet effet le long de la route qui le traverse ou qui le borde (article R110-2 du code de la route), et dont les limites sont fixées par arrêté du maire" (article R. 411-2 du même code).

En complémentarité du travail continu des forces de police et de gendarmerie, je vous invite par ailleurs à mobiliser vos effectifs de police municipale dans la prévention et l'accentuation des contrôles aux abords des établissements concernés par l'extension horaire et à vous rapprocher de ces professionnels pour les inviter à faire respecter ces mesures de précaution.

Christophe MIRMAND